
Lettre du citoyen Paré, ministre de l'Intérieur, qui présente une pétition du département de Seine-et-Oise sur l'établissement d'une école rurale pour l'éducation des abeilles dans son arrondissement, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Jules-François Paré

Citer ce document / Cite this document :

Paré Jules-François. Lettre du citoyen Paré, ministre de l'Intérieur, qui présente une pétition du département de Seine-et-Oise sur l'établissement d'une école rurale pour l'éducation des abeilles dans son arrondissement, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 407;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20617_t1_0407_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

★

L'homme sensé, le philosophe
se tait, végète comme un chou
en paix, attend la catastrophe
Car l'accélérer est d'un fou
S'il veut adopter un système
il garde en lui seul son problème
en cherche la solution.
S'il y parvient, son existence
est bien pure, et la jouissance
le chef-d'œuvre de la raison.

PSAUME PREMIER
DU GRAND PLANTIER D'UN EXILE

L'homme qui pendant cinquante ans
brava les foudres, le tonnerre
qui dans la paix, qui dans la guerre
nargua les divers incidens
peut bien voir sans troubles et sans crainte
la vertu mâle être contrainte
à fléchir sous un joug fatal
mais s'il cherche à rendre propice
un peuple, ami de la justice
par les chants, fait-il donc si mal ?

★

L'homme qui toujours sans bassesse
obtint, mérita les honneurs
eit qui dédaigna la foiblesse
d'aller flagorner les faveurs
dont jamais un ministre inique
de la perfide politique
ne put enchaîner la vertu
si, contre ce trait qui l'opprime
il s'élève, est-ce donc un crime ?
Cet homme est pourtant suspendu.

★

L'homme qui par tous les sermens
assure et fixe son civisme
Et qui, dans son patriotisme
n'écoute que les sentimens
dont, tous les instans de la vie
sont dévoués à la Patrie
aux lois, aux chefs constitués
peut-il donc bien sans répugnance
envisager sa déchéance
Et voir ses talens conspués ?

★

Non. il réclame le suffrage
de la saine Convention
il proteste contre un outrage
que foment la passion
des délateurs sans existence
sont accueillis de préférence
à des services soutenus.
SOVERAIN, tu lui dois justice
Prononce : condamne au supplice
ou récompense les vertus.

INTRODUCTION
A L'ACTE CONSTITUTIONNEL

Psaume 22°

Invocation

Si jamais tu me fus propice
Appollon, brillant dieu du jour
inspire moi : sous ton auspice
j'appris à célébrer l'amour

aujourd'hui d'un essor sublime
je voudrais chanter le régime
les statuts d'un état naissant,
mon vers plus nerveux que lyrique
d'une immortelle république
doit établir le fondement.

★

Des muses tendres et fleuries
je n'invoque pas les attraits
de leurs faveurs les plus chéries
je ne puis employer les traits
il faut pour remplir avec gloire
une tâche aussi méritoire
emboucher un mâle instrument
Le cor, le clairon, la trompette
sera l'éclatant interprète
de ce chef-d'œuvre bienfaisant.

★

Mais quelle fatale barrière
vient m'arrêter au premier pas
je n'aperçois dans la carrière
qu'obstacles, écueils, embarras
je sçus déjà l'insuffisance
de la plus sonore éloquence
pour rendre avec la dignité,
la grandeur, la vertu précise,
cette gloire qui solemnise
le sceau de notre liberté.

★

Du Républicain intrépide
imitons l'élan généreux
rien ne le trouble... l'intimide
ne retient son bras valeureux.
L'ennemi paroît... il l'assène...
Tel je me présente à l'arène...
La république des français
est une, elle est indivisible
il n'est aucun pouvoir possible
qui puisse en borner le succès.

Renvoyé au Comité d'instruction publique (1).

96

[Le M. de l'Intérieur, au présid. de la Conv.
Paris, 4 germ. II] (2).

« Le département de Seine-et-Oise, Citoyen président, a pris un arrêté le 17 ventôse dernier dont je joins ici copie, par lequel il représente l'utilité qu'il y auroit d'établir, dans son arrondissement une école rurale pour l'éducation des abeilles, d'après les méthodes indiquées par le cⁿ Della Rocca. Il demande en conséquence : 1°) une concession de terrain, à cet effet, en faveur de ce citoyen ; 2°) les fonds nécessaires, tant pour l'achat de trente ruches pleines, que pour les appointemens du professeur de cette école et de son adjoint. Comme je n'ai aucun fonds à ma disposition pour ces sortes de dépenses, je ne puis, Citoyen président, que soumettre à la décision de la Convention nationale, la demande du département de Seine-et-Oise ».

PARÉ.

(1) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée L. Ath. Veau.

(2) F^{no} 331 (N.-Y., an II-III).